

Fleurieux-sur-l'Arbresle



Publié le 10 juillet 2026

Délibération du Conseil Municipal du 6 juillet 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :
30 juin 2026

L'an deux mil vingt six, le six juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Aymeric GIRARDON, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Jean-Pierre BLANCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Delphine CHARVIEUX, Raphaël DELOIN, Eva DRUT, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Jean-Michel GOLFIER, Jérôme JEANPIERRE, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Vincent PEYRE, Magali PICARD et Sophie VERCHERE.

Excusés : Alain BENISTY (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON) et Isabelle BONNET (pouvoir donné à Caroline MIRANDA).

2026-51 Délibération autorisant le renouvellement de la convention pour le périscolaire avec la MJC Maison Pour Tous Fleurieux & Eveux

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

La MJC Maison Pour Tous Fleurieux & Eveux gère un accueil de loisirs sans hébergement qui accueille principalement des enfants des communes d'Éveux et de Fleurieux-sur-l'Arbresle et dispose de personnel qualifié dans le cadre de l'animation.

La MJC recherche des missions pour compléter le temps de travail de son personnel ainsi que des financements pour équilibrer son budget.

La commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle a mis en place un projet éducatif de territoire et propose des animations sur le temps périscolaire pour les enfants scolarisés à l'école du Chêne durant l'année scolaire.

La commune souhaite renforcer son équipe d'encadrants pour ces temps d'animation sur le temps périscolaire.

Il est proposé de signer une convention pour l'année scolaire 2026/2027 pour la mise à disposition de 3 animateurs de 11h20 à 13h30, et d'un animateur de 16h20 à 17h30, les lundi / mardi / jeudi / vendredi des semaines scolaires. Le directeur de la MJC assure la coordination pédagogique de l'ensemble des intervenants sur le temps périscolaire.

Si nécessaire, la MJC pourra à la demande de la commune, compléter son équipe d'animateurs au tarif de 21 € / heure.

Jean-Michel GOLFIER veut savoir qui sera le membre d'administration qui va signer la convention. Aymeric GIRARDON explique que la MJC fonctionne avec un conseil d'administration collégial. Il n'y a plus de président identifié. Il n'est donc pas possible de savoir à l'avance qui va signer la convention.

VU la proposition transmise par la MJC gérant le centre de loisirs pour un montant de 10 816,00 € pour l'année scolaire 2026/2027 ;

VU le projet éducatif de territoire mis en place par la commune ;

VU la Convention Territoriale Globale signée entre la Caisse d'Allocation Familiale et la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle ;

CONSIDERANT que la MJC contribue à améliorer l'offre de services proposée dans le cadre de la compétence enfance/jeunesse de la commune ;

CONSIDERANT la nécessité d'avoir un taux d'encadrement des enfants suffisant dans le cadre du temps périscolaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les modalités inscrites dans la convention périscolaire avec la MJC Maison Pour Tous Fleurieux & Eveux pour l'année scolaire 2026/2027 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal de la commune.

Le Maire
Aymeric GIRARDON

The image shows a blue circular official stamp of the 'Commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle'. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE' and '69120'. A blue ink signature is written over the stamp.

La secrétaire de séance
Delphine CHARVIEUX

The image shows a blue ink signature of Delphine CHARVIEUX.